



MEMORY 2023

Support présentant un risque de perte
en capital en cours de vie et à l'échéance

Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 1^{er} septembre 2014 au 13 décembre 2014
(sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum
(hors cas de remboursement automatique anticipé comme
décrit en page 4)

Document à caractère publicitaire non contractuel





En un coup d'œil

- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé en années 1, 2, 3 ou 4 avec l'opportunité de recevoir un gain de 6% par année écoulée⁽¹⁾, si à une date de constatation annuelle⁽²⁾, la performance de l'indice EURO STOXX 50[®] est positive ou même nulle par rapport à son niveau initial du 5 janvier 2015 (date de constatation initiale).**
- **En l'absence de remboursement automatique anticipé, l'opportunité de bénéficier à l'échéance du 20 janvier 2023 de la plus haute performance de l'indice EURO STOXX 50[®] parmi celles observées quotidiennement depuis la date de constatation initiale du 5 janvier 2015⁽³⁾, sauf en cas de baisse importante de l'indice à la date de constatation finale (performance finale inférieure à -50%).**
- **Un remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾ à l'échéance des 8 ans jusqu'à une baisse de l'indice EURO STOXX 50[®] de -50% par rapport à son niveau initial.**

Le support est proposé en qualité d'unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (date d'échéance du 20 janvier 2023 ou date de remboursement anticipé, selon le cas). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage, dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori.** Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. **Vous supportez le risque de faillite et/ou de défaut de l'Émetteur du support et de la formule.**

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁾ Dans le cas d'un remboursement en année 1, le taux de rendement actuariel brut est de 6%. Dans le cas d'un remboursement en année 2, le taux de rendement actuariel brut est de 5,83%. Dans le cas d'un remboursement en année 3, le taux de rendement actuariel brut est de 5,67%. Dans le cas d'un remboursement en année 4, le taux de rendement actuariel brut est de 5,53%.

⁽²⁾ 7 janvier 2016, 9 janvier 2017, 8 janvier 2018, 7 janvier 2019.

⁽³⁾ Observation quotidienne des jours de bourse entre la date de constatation initiale (exclue) et la date de constatation finale (incluse).

⁽⁴⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Natixis).

Avantages/Inconvénients

> Avantages

- En années 1, 2, 3 ou 4, dès lors qu'à une date de constatation annuelle la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre **capital initialement investi⁽²⁾ plus un gain de 6%⁽³⁾ par année écoulée.**
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et que l'indice affiche une progression supérieure à -50% par rapport à son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, en plus du capital initialement investi⁽²⁾, **la plus haute performance de l'indice EURO STOXX 50®** observée quotidiennement depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾.
- Votre capital initialement investi sera remboursé à l'échéance des 8 ans⁽¹⁾ **jusqu'à une baisse de l'indice de -50% par rapport à son niveau initial.**
- MEMORY 2023 vous permet d'accéder à un **sous-jacent actions de référence** : l'indice EURO STOXX 50®, composé des 50 principales valeurs de la zone Euro.

> Inconvénients

- MEMORY 2023 présente un **risque de perte en capital partielle ou totale** :
 - En cas de sortie du support avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support (rachat, arbitrage, dénouement par décès), la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour.
 - À l'échéance des 8 ans, si l'indice EURO STOXX 50® enregistre une baisse importante (performance finale inférieure à -50%).
- En acquérant ce support, vous êtes exposé à une **dégradation de la qualité de crédit de Natixis (l'Émetteur)** qui induit un risque sur la valeur de marché du support ou un **éventuel défaut de l'Émetteur** qui induit un risque sur le remboursement.
- Un **gain plafonné à 6%** par année écoulée lors des années 1, 2, 3 et 4, même si l'indice EURO STOXX 50® enregistre une hausse supérieure à 6% par rapport à son niveau initial.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- Une faible variation de l'indice autour du seuil de -50% à l'échéance peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MEMORY 2023.
- **Vous ne bénéficiez pas des dividendes détachés par les actions** composant l'indice EURO STOXX 50®.

⁽¹⁾ Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

⁽²⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Natixis).

⁽³⁾ Dans le cas d'un remboursement en année 1, le taux de rendement actuariel brut est de 6%. Dans le cas d'un remboursement en année 2, le taux de rendement actuariel brut est de 5,83%. Dans le cas d'un remboursement en année 3, le taux de rendement actuariel brut est de 5,67%. Dans le cas d'un remboursement en année 4, le taux de rendement actuariel brut est de 5,53%.

⁽⁴⁾ Observation quotidienne des jours de bourse entre la date de constatation initiale (exclue) et la date de constatation finale (incluse).

Fonctionnement du support

➤ Un remboursement automatique anticipé possible en années 1, 2, 3 ou 4...

En années 1, 2, 3 ou 4, si la performance de l'indice EURO STOXX 50® à l'une des dates de constatation annuelle (7 janvier 2016, 9 janvier 2017, 8 janvier 2018 ou 7 janvier 2019) est positive ou même nulle par rapport à son niveau initial (constaté le 5 janvier 2015) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

Vous recevrez⁽¹⁾ à la date de remboursement automatique anticipé (21 janvier 2016, 23 janvier 2017, 22 janvier 2018 ou 21 janvier 2019) :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
- Et un **gain de 6% par année écoulée⁽³⁾**

➤ ... Ou un remboursement à l'échéance des 8 ans

À la date de constatation finale, le 6 janvier 2023, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis la date de constatation initiale (le 5 janvier 2015).

Si la performance finale de l'indice est positive, nulle ou négative, mais supérieure ou égale à -50%

Vous recevrez⁽¹⁾, le 20 janvier 2023 :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
- Et la plus haute performance de l'indice EURO STOXX 50®, parmi celles observées quotidiennement depuis la date de constatation initiale⁽⁴⁾⁽⁵⁾.

Sinon, si la performance finale de l'indice est inférieure à -50%

Vous recevrez⁽¹⁾, le 20 janvier 2023 :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾ diminué de la performance finale de l'indice**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

⁽¹⁾ Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

⁽²⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Natixis).

⁽³⁾ Dans le cas d'un remboursement en année 1, le taux de rendement actuariel brut est de 6%. Dans le cas d'un remboursement en année 2, le taux de rendement actuariel brut est de 5,83%. Dans le cas d'un remboursement en année 3, le taux de rendement actuariel brut est de 5,67%. Dans le cas d'un remboursement en année 4, le taux de rendement actuariel brut est de 5,53%.

⁽⁴⁾ Observation quotidienne des jours de bourse entre la date de constatation initiale (exclue) et la date de constatation finale (incluse).

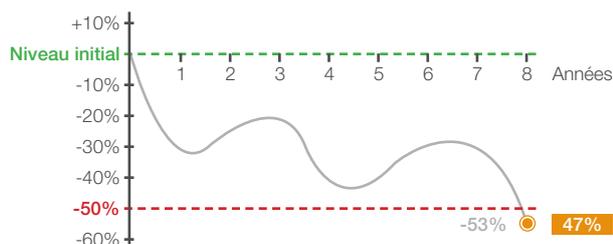
⁽⁵⁾ Dans l'éventualité où l'indice EURO STOXX 50® n'aurait jamais dépassé son niveau initial, la plus haute performance observée serait nulle ou négative, alors vous récupérez votre capital initialement investi sans gain supplémentaire (moins les frais).

Scénarii de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces scénarii n'ont pas de valeur contractuelle.

— Performance de l'indice EURO STOXX 50® - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance ● Niveau de remboursement du support MEMORY 2023

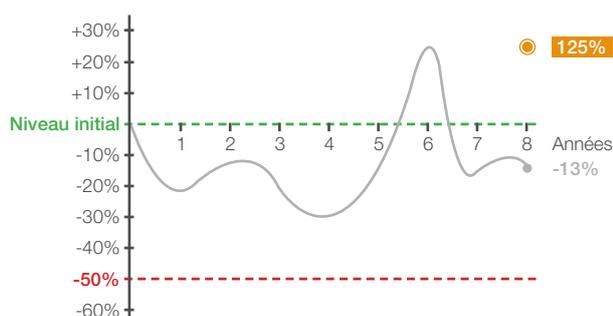
➤ Scénario défavorable : baisse continue de l'indice sur 8 ans et clôture en dessous de - 50% à l'échéance



- Performance finale de l'indice EURO STOXX 50® : - 53%
- Remboursement à l'échéance : la valeur finale de l'indice, soit 47% de votre capital initialement investi⁽¹⁾
- Taux de Rendement Actuariel Brut : -9,01%⁽¹⁾ (égal au Taux de Rendement Actuariel Brut pour un investissement direct dans l'indice).

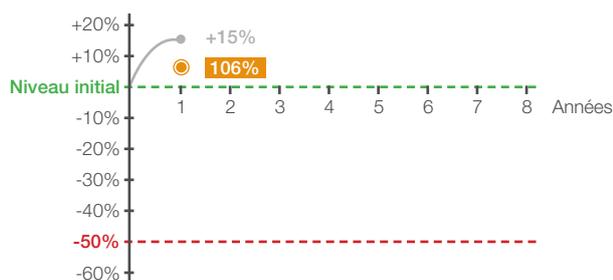
Vous subissez une perte en capital de 53% dans ce scénario.

➤ Scénario médian : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture au-dessus de - 50% à l'échéance



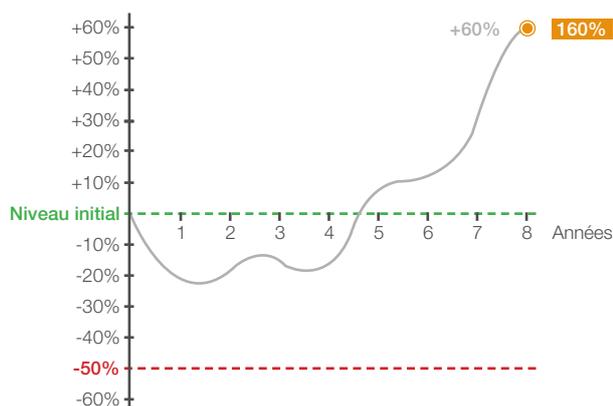
- Performance finale de l'indice EURO STOXX 50® : - 13%
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi (100%) + la plus haute performance constatée quotidiennement depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (25%) soit au total 125%⁽¹⁾.
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 2,83%⁽¹⁾ (contre -1,73% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

➤ Scénario légèrement favorable : Hausse de l'indice, remboursement automatique anticipé en année 1 et plafonnement du gain



- Performance de l'indice EURO STOXX 50® à l'issue de l'année 1 : +15%
- Remboursement automatique anticipé à l'issue de l'année 1 : le capital initialement investi (100%) + un gain de 6% par année écoulée (soit 6%), soit au total 106%⁽¹⁾.
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 6%⁽¹⁾ (contre 15% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

➤ Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice sur 8 ans à partir de la 4^{ème} année



- Performance finale de l'indice EURO STOXX 50® : +60%
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi (100%) + la plus haute performance constatée quotidiennement depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ ici 60%, soit au total 160%⁽¹⁾.
- Taux de Rendement Actuariel Brut : 6,05%⁽¹⁾ (égal au Taux de Rendement Actuariel Brut pour un investissement direct dans l'indice).

⁽¹⁾ Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (Natixis).

⁽²⁾ Observation quotidienne des jours de bourse entre la date de constatation initiale (exclue) et la date de constatation finale (incluse).

L'indice EURO STOXX 50® : l'indice de référence de la zone Euro

MEMORY 2023 offre un accès à l'indice EURO STOXX 50®, indice de référence des marchés actions européens. Cet indice, considéré dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales valeurs de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro.

L'indice EURO STOXX 50® intègre notamment les valeurs suivantes : Total, Sanofi, Airbus, BMW, LVMH⁽¹⁾.

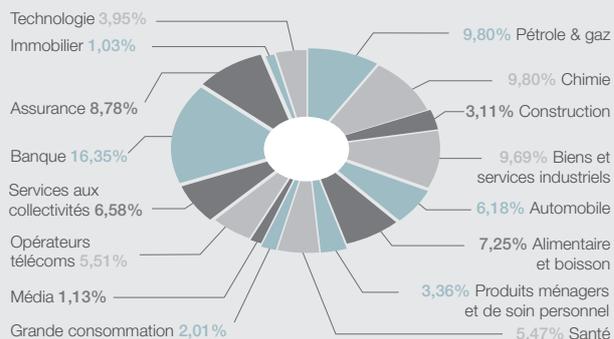
Évolution de l'indice EURO STOXX 50®



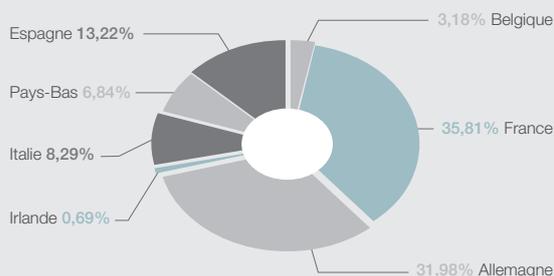
À titre indicatif, le cours de l'indice EURO STOXX 50® au 30 juin 2014 était de 3228,24 points.

Une baisse de 50% par rapport à ce niveau le ramènerait donc à 1614,12 points.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : Bloomberg au 30/06/2014

⁽¹⁾ Source : STOXX au 30/06/2014.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques du support MEMORY 2023

Instrument financier	Titre de créance présentant un risque de perte en capital
Émetteur	Natixis SA (Moody's : A2 / S&P : A / Fitch : A). Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (01/07/2014). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Période de souscription	Du 1 ^{er} septembre 2014 au 13 décembre 2014
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012000867
Valeur nominale	100 €
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E)
Date de constatation initiale	5 janvier 2015
Dates de constatation annuelle	Année 1 : 7 janvier 2016 Année 2 : 9 janvier 2017 Année 3 : 8 janvier 2018 Année 4 : 7 janvier 2019
Dates de remboursement anticipé	Année 1 : 21 janvier 2016 Année 2 : 23 janvier 2017 Année 3 : 22 janvier 2018 Année 4 : 21 janvier 2019
Date de constatation finale	Année 8 : 6 janvier 2023
Date d'échéance	Année 8 : 20 janvier 2023
Valorisation	Quotidienne
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de bourse de l'Indice. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera à MMA Vie en sa qualité de distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 1% TTC du montant des Titres effectivement placés.
Disponibilité de la documentation	Le Prospectus de base relatif au programme d'émission a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa 14-211, est disponible sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives d'Émission relatives au titre de créance sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com).
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).

AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce support, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie et de la capitalisation** : l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Nature commerciale du document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Facteurs de risque : Natixis recommande aux souscripteurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de base relatif au programme d'émission de titres de créance et des Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa 14-211, est disponible sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives d'Émission relatives au titre de créance sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com).

Risque de crédit : en acquérant ce support, le souscripteur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du support : seule Natixis s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Natixis s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis n'est aucunement responsable de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support. Ce document ne peut être distribué à aucune personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Information sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du support de toute rémunération ou commission que Natixis paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Natixis. Natixis n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Eurostoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'Indice.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Agrément : Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

MMA Vie Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie - Société Anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

